

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

B3. Élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné

Au 31 décembre 2018, l'enseignement spécialisé public et subventionné accueillait 1'871 élèves ce qui, rapporté à la population résidente de 4 à 20 ans, représente un taux de placement de 2,1%. Les effectifs ont augmenté de 120 élèves depuis 2010, soit +7%. Toutefois, l'évolution des effectifs varie fortement selon le type de structures. En comparaison de l'enseignement régulier, l'enseignement spécialisé accueille proportionnellement davantage de garçons, d'élèves de nationalité étrangère, allophones et de milieu social modeste ou défavorisé. L'intégration des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) au sein de l'enseignement régulier est l'une des priorités du DIP et diverses formes d'intégration et d'inclusion se sont développées depuis 2010.

En février 2018, le Conseil d'État a adopté le concept de pédagogie spécialisée qui vise à décrire et organiser les mesures de pédagogie spécialisée à l'intention des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH). Dans ce cadre, une procédure d'évaluation standardisée a été introduite (voir « [Pour comprendre ces résultats](#) »). Ces nouveautés font suite à une série d'évolutions concernant l'enseignement spécialisé. En 2008, avec la réforme de la péréquation financière, la pédagogie spécialisée est devenue une compétence cantonale relevant de l'instruction publique. Genève a ensuite adhéré en 2009 à l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, puis a adopté en 2010 la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP). Enfin en 2015, la nouvelle loi sur l'instruction publique (nLIP) a formalisé les bases de la pédagogie spécialisée.

Cette fiche présente uniquement les données relatives aux élèves scolarisés dans les structures de l'enseignement spécialisé. En ce sens, il s'agit d'un volet partiel de la pédagogie spécialisée, laquelle comprend également des mesures de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier, à l'exemple de la logopédie et de la psychomotricité, ces dernières concernant respectivement environ 3'700 et 700 élèves (chiffres au 15 mars 2019 publiés lors de la conférence de presse de la rentrée scolaire 2019-2020).

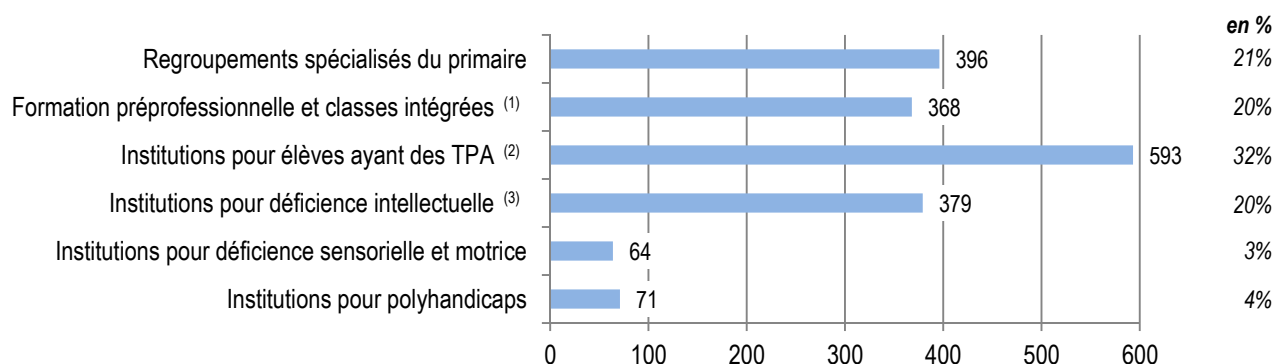
L'enseignement spécialisé public et subventionné accueille les enfants âgés de 4 à 20 ans qui ne sont pas en mesure de suivre un cursus scolaire régulier. Ces enfants présentent d'importantes difficultés d'apprentissage et de développement cognitif, ou vivent avec des déficiences physiques ou mentales ou encore des troubles psychiques. En 2018, l'enseignement spécialisé regroupe 99 structures couvrant les degrés du primaire au secondaire II (voir « [Pour comprendre ces résultats](#) »). Dans ces structures, il est prévu que chaque élève soit au bénéfice d'un projet éducatif individualisé (PEI), défini dans un document déterminant les objectifs pédagogiques et éducatifs selon les aptitudes de l'élève. Ce document renseigne sur la progression de l'élève dans ses compétences et ses apprentissages. Il vise à amener chaque élève vers la plus grande autonomie possible à l'âge adulte en l'accompagnant tout au long de son parcours dans son développement cognitif et social. Les chiffres présentés ici ne reflètent pas la diversité des pratiques pédagogiques, y compris au sein d'une même structure.

Les données de l'enseignement spécialisé sont organisées de manière synthétique selon un découpage en six catégories (voir « [Pour comprendre ces résultats](#) »).

Depuis 2010, 120 élèves de plus et une évolution contrastée selon le type de structures

En 2018, l'enseignement spécialisé public et subventionné accueille 1'871 élèves ce qui, rapporté à la population résidente âgée de 4 à 20 ans, correspond à un taux de placement de 2,1% (voir « [Pour comprendre ces résultats](#) »). Près du tiers des élèves de l'enseignement spécialisé sont dans des institutions pour élèves ayant des troubles de la personnalité et des apprentissages (TPA). Les institutions pour déficience sensorielle et motrice ou les institutions pour polyhandicaps accueillent 3 à 4% des élèves, les autres catégories accueillant quant à elles environ 20% des élèves chacune (voir **B3.a**).

B3.a Répartition des élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné, selon la catégorie de structure, 2018



N.B. Les effectifs incluent 25 élèves qui suivent une scolarité dans deux structures de l'enseignement spécialisé et qui sont donc comptés deux fois.

⁽¹⁾ Secondaire I et II. ⁽²⁾ TPA : troubles de la personnalité et des apprentissages. On trouve également des élèves ayant des TPA dans les regroupements spécialisés et la formation préprofessionnelle. ⁽³⁾ Primaire, secondaire I et II ; y compris classes intégrées du primaire.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Par rapport à l'année 2000, les effectifs ont augmenté d'environ 500 élèves. La hausse s'est produite principalement entre 2000 et 2010 (+28%, voir **B3.b**) et s'explique par un certain accroissement de l'offre mais aussi par un recensement plus exhaustif des structures dans la base de données scolaires. Dès 2009, la nouvelle organisation de la pédagogie spécialisée amène en effet à redéfinir et stabiliser le périmètre de l'enseignement spécialisé avec notamment l'intégration des institutions subventionnées. On observe par la suite une hausse un peu moins soutenue des effectifs d'élèves accueillis (+120 élèves depuis 2010, soit +7%).

Il est important de souligner que certaines catégories de structures présentent des variations plus fortes des effectifs d'élèves. Ainsi, entre 2010 et 2018, ceux des regroupements spécialisés ont diminué (-16%). À l'inverse, d'autres structures ont vu leurs effectifs d'élèves augmenter. C'est notamment le cas de la catégorie « formation préprofessionnelle et classes intégrées » qui affiche une progression de 25% (voir **B3.b**). Pour le degré secondaire I, le développement des classes intégrées au cycle d'orientation (CO) à partir de 2012 compense la diminution des effectifs des deux écoles de formation préprofessionnelle (EFP), dont l'une a d'ailleurs fermé à l'issue de l'année scolaire 2017-2018. Pour le degré secondaire II, l'augmentation des effectifs s'est établie à la fois au sein des structures existantes (ORIF et SGIPA-CEF) et par le biais de la création de nouvelles structures (centres d'enseignement spécialisé et de formation pratique, classe intégrée à l'ACCES II).

Les effectifs augmentent également, entre 2010 et 2018, dans les institutions pour déficience intellectuelle (+104 élèves, soit +38%). En lien avec des demandes d'orientation vers l'enseignement spécialisé l'OMP a procédé à l'ouverture de nouvelles structures (classes intégrées au primaire, centres médico-pédagogiques au primaire et au secondaire II). On observe une hausse plus modeste des effectifs d'élèves entre 2010 et 2018 pour les institutions pour élèves ayant des TPA et pour les institutions pour polyhandicaps.

B3.b Élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé public et subventionné et nombre de structures, 2000-2018

	2000		2010		2015		2018		Variation 2000-2010		Variation 2010-2018	
	Effectifs	Structures	Effectifs	Structures	Effectifs	Structures	Effectifs	Structures	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Regroupements spécialisés du primaire⁽¹⁾	488	19	471	21	431	17	396	17	-17	-3.5%	-75	-16%
Form. préprofessionnelle et classes intégrées	166	3	295	4	337	9	368	16	+129	+78%	+73	+25%
Secondaire I	138	2	202	2	219	7	207	11	+64	+46%	+5	+2%
Secondaire II	28	1	93	2	118	2	161	5	+65	+232%	+68	+73%
Institutions pour élèves ayant des TPA⁽²⁾	450	25	549	35	565	34	593	38	+99	+22%	+44	+8%
Cycle élémentaire	94	8	153	12	178	13	163	13	+59	+63%	+10	+7%
Cycle moyen	310	13	336	18	323	16	362	19	+26	+8%	+26	+8%
Secondaire I et II	46	4	60	5	64	5	68	6	+14	+30%	+8	+13%
Institutions pour déficience intellectuelle	156	9	275	18	323	20	379	24	+119	+76%	+104	+38%
Cycles élémentaire et moyen	86	5	148	11	174	11	226	15	+62	+72%	+78	+53%
Secondaire I	34	2	61	5	55	5	63	5	+27	+79%	+2	+3%
Secondaire II	36	2	66	2	94	4	90	4	+30	+83%	+24	+36%
Inst. pour déficience sensorielle et motrice^{(3) (4)}	53	2	97	3	78	3	64	2	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Institutions pour polyhandicaps⁽³⁾	54	2	66	2	68	2	71	2	+12	+22%	+5	+8%
Structures de l'enseignement spécialisé public	1'048	46	1'315	68	1'337	71	1'405	85	+267	+25%	+90	+7%
Structures de l'enseign. spécialisé subventionné	319	14	438	15	465	14	466	14	+119	+37%	+28	+6%
Total	1'367	60	1'753	83	1'802	85	1'871	99	+386	+28%	+118	+7%
Taux de placement 4-20 ans⁽⁵⁾	-	-	-	-	2.0%	2.1%	-	-	-	-	-	-

N.B.1. Les effectifs totaux incluent les élèves suivant une scolarité dans deux structures de l'enseignement spécialisé (une dizaine d'élèves en 2000, une vingtaine en 2010, une quarantaine en 2015 et 25 en 2018). Les élèves de l'Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle [ORIF] et du Centre d'appui à l'intégration des élèves déficients visuels [CADV] sont enregistrés dans la base de données scolaires respectivement à partir de 2008 et 2009. Jusqu'en 2010, le jardin d'enfants spécialisé de la fondation Ensemble faisait partie du périmètre de l'enseignement spécialisé, mais afin de permettre la comparaison à champ constant, ses effectifs ne sont pas recensés ici.

N.B.2 Voir classeur Excel (tableau B3.b2) pour le détail des structures.

⁽¹⁾ Cycles élémentaire et moyen, y compris les dispositifs d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs).

⁽²⁾ TPA : troubles de la personnalité et des apprentissages. On trouve également des élèves ayant des TPA dans les regroupements spécialisés et la formation préprofessionnelle.

⁽³⁾ Tous âges.

⁽⁴⁾ Compte tenu de l'évolution du périmètre de recensement dans la nBDS, les taux de variation ne peuvent pas être calculés pour ces institutions.

⁽⁵⁾ Nombre d'élèves de 4 à 20 ans scolarisés dans l'enseignement spécialisé rapporté à la population résidente du même âge à la même date. La définition de la population résidente ayant changé en 2013, il n'est pas possible de donner des chiffres comparables pour les années antérieures (voir « Pour comprendre ces résultats »).

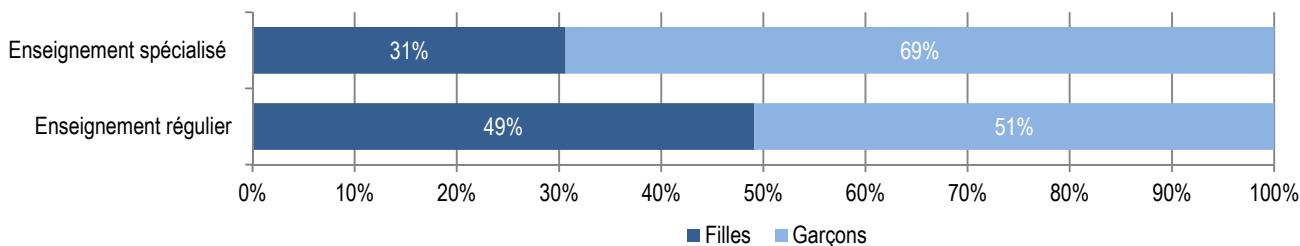
Source : SRED/nBDS, état au 31.12 ; OCSTAT, état au 31.12.

Une majorité de garçons, d'élèves de nationalité étrangère, allophones ou issus d'un milieu modeste

En comparaison de l'enseignement régulier, on observe dans l'enseignement spécialisé une surreprésentation des garçons, des élèves de nationalité étrangère, allophones ainsi que de ceux qui sont de milieu modeste.

En 2018, les garçons représentent ainsi près de 70% des élèves de l'enseignement spécialisé contre 51% dans l'enseignement public régulier (degrés primaire, secondaire I et secondaire II confondus).

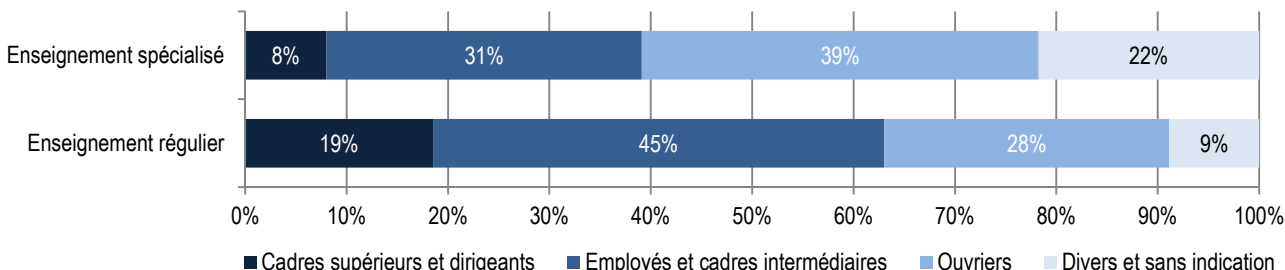
B3.c Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon le genre, 2018



Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

On observe en outre une part importante d'enfants d'ouvriers dans l'enseignement spécialisé (39% en 2018, contre 28% dans l'enseignement public régulier), la part d'enfants de cadres supérieurs n'y étant que de 8%, contre 19% dans l'enseignement public régulier (voir B3.d).

B3.d Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2018

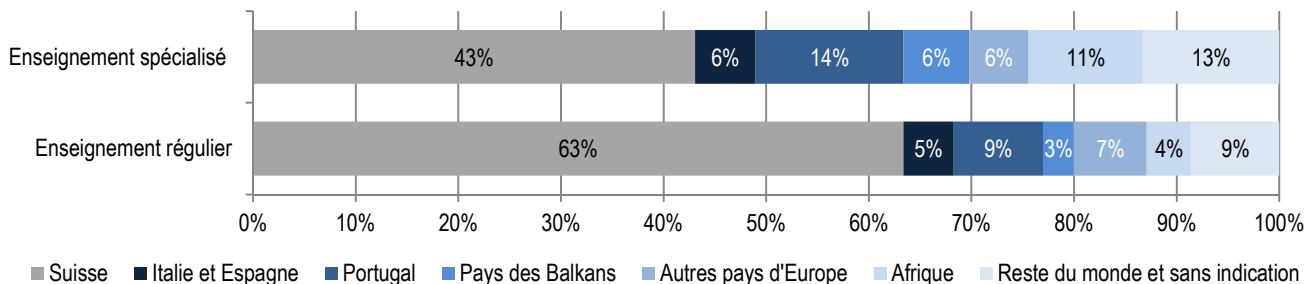


N.B. La catégorie « divers et sans indication » regroupe notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, p. ex. parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers comme ceux de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), etc., ainsi que les élèves dont les parents n'ont pas complètement rempli la fiche de renseignements.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

La part d'élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé (57%, tous types de structures confondus) (voir B3.e) est sensiblement plus importante que dans l'enseignement public régulier (37%).

B3.e Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la nationalité, 2018

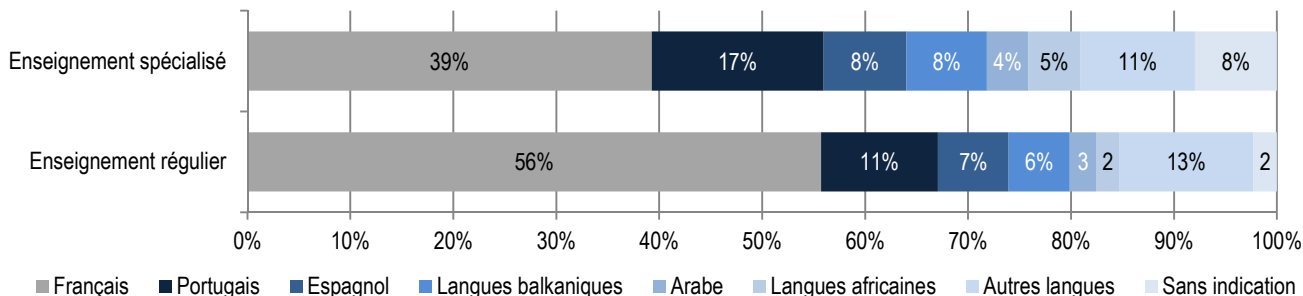


N.B. Pays des Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Seuls 39% des élèves de l'enseignement spécialisé ont le français comme première langue parlée, contre 56% dans l'enseignement régulier (voir B3.f), une différence comparable à celle que l'on observe sur le plan de la nationalité. Parmi les langues étrangères, le portugais est la plus représentée avec 17%, suivie de l'espagnol et des langues balkaniques.

B3.f Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la première langue parlée, 2018



Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Les proportions diffèrent toutefois selon le type de structures. La proportion de garçons varie ainsi de 52% dans les institutions pour polyhandicapés à 78% dans les institutions accueillant des élèves ayant des TPA (voir **B3.g**). La répartition par nationalité change également d'une catégorie à l'autre : alors que les élèves de nationalité étrangère sont tout juste majoritaires dans les institutions pour polyhandicapés, ils sont 54% dans les institutions pour déficience intellectuelle et élèves ayant des TPA, et près des deux tiers dans les regroupements spécialisés du primaire et les institutions pour déficience sensorielle et motrice. Assez proche de ce que l'on observe selon la nationalité, la proportion d'allophones varie quant à elle entre 56% dans les institutions pour élèves ayant des TPA et 69% dans les institutions pour déficience sensorielle et motrice. Enfin, la part des enfants d'ouvriers atteint 51% dans les regroupements spécialisés alors qu'elle n'est que de 18% dans les institutions pour polyhandicapés.

B3.g Caractéristiques sociodémographiques des élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné, selon le type de structure, 2018

	Effectif total	Garçons		Étrangers		Allophones ⁽⁶⁾		Enfants d'ouvriers	
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Regroupements spécialisés du primaire ⁽¹⁾	396	261	66%	250	63%	261	66%	200	51%
Formation préprofessionnelle et classes intégrées	368	248	67%	213	58%	228	62%	150	41%
Institutions pour élèves ayant des TPA ⁽²⁾	593	460	78%	320	54%	332	56%	225	38%
Institutions pour déficience intellectuelle	379	254	67%	205	54%	221	58%	127	34%
Institutions pour déficience sensorielle et motrice ⁽³⁾	64	38	59%	41	64%	44	69%	17	27%
Institutions pour polyhandicapés ^{(3) (4)}	71	37	52%	36	51%	n.s.	n.s.	13	18%
Total enseignement spécialisé	1'871	1'298	69%	1'065	57%	1'086	60%	732	39%
Total enseignement régulier	73'743	37'543	51%	27'020	37%	32'660	44%	20'732	28%

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ Voir notes sous B3.b.

⁽⁴⁾ La première langue parlée n'étant souvent pas renseignée pour les élèves polyhandicapés, le pourcentage d'allophones n'est pas calculé pour cette catégorie. Pour la même raison, les effectifs d'allophones et leur pourcentage dans le total de l'enseignement spécialisé ne tiennent pas compte des élèves polyhandicapés.

⁽⁶⁾ Élève allophone : élève ayant déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée. Même si l'élève le parle couramment en 2018, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues).

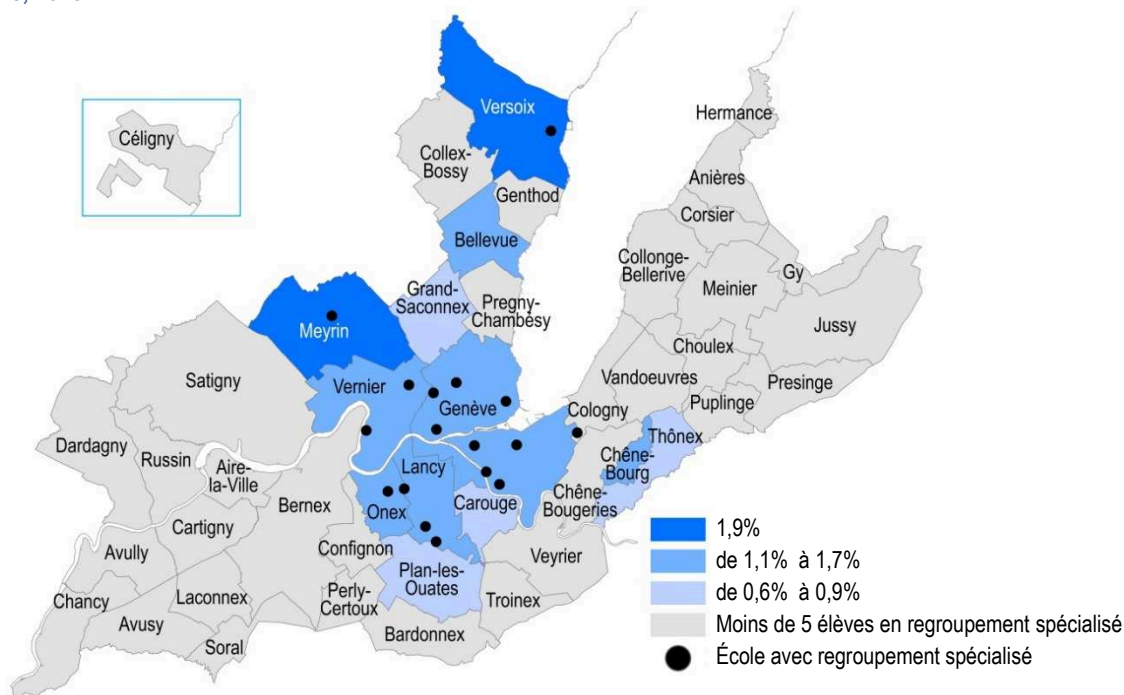
Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Une majorité d'élèves de milieu urbain dans les regroupements spécialisés

En lien avec les caractéristiques sociodémographiques des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, il est intéressant de se pencher sur leur répartition géographique. On s'intéresse ici en particulier aux regroupements de classes spécialisées. En effet, l'analyse territoriale n'est pas pertinente pour les autres types de structures, en raison de la variété de ces dernières, des degrés concernés ou d'effectifs trop faibles.

En 2018, 15 écoles de l'enseignement primaire public accueillent les 396 élèves des regroupements spécialisés, répartis dans 52 classes. Ces écoles se situent principalement en Ville de Genève, ainsi que dans cinq communes périurbaines (Lancy, Meyrin, Onex, Vernier et Versoix) (voir **B3.h**).

B3.h Proportion d'élèves de l'enseignement primaire public fréquentant un regroupement spécialisé⁽¹⁾, selon leur commune de domicile, 2018



⁽¹⁾ Cycles élémentaire et moyen, y compris les DIAMs.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Près de 80% de ces élèves sont domiciliés dans l'une de ces six communes, et 70% sont scolarisés dans leur commune de domicile (voir **B3.i**). La situation du marché immobilier genevois, ou l'existence d'une fratrie, rendent peu probable l'hypothèse que les familles viennent s'installer à proximité de la nouvelle école d'un enfant orienté vers un regroupement spécialisé. Cette répartition spatiale est potentiellement liée au fait que ces communes ont une population qui, par rapport à la moyenne cantonale, appartient davantage aux milieux modestes et a des proportions d'étrangers et d'allophones plus importantes. Cette hypothèse est renforcée par le fait que l'on ne trouve pratiquement aucun élève de regroupement spécialisé dans les communes rurales aux populations plus aisées. Toutefois, d'autres facteurs, comme la présence ou non dans la commune d'une structure de détection des élèves en difficulté, peuvent entrer en ligne de compte.

B3.i Lieu de domicile et de scolarisation des élèves des regroupements spécialisés⁽¹⁾, 2018

	Effectifs	En %
Elèves domiciliés...		
dans l'une des six communes ayant un ou plusieurs regroupements spécialisés	310	78.3%
dans une autre commune	86	21.7%
Elèves scolarisés...		
dans leur commune de domicile	278	70.2%
dans une autre commune	118	29.8%
Total	396	100%

⁽¹⁾ Cycles élémentaire et moyen, y compris les DIAMs.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2018.

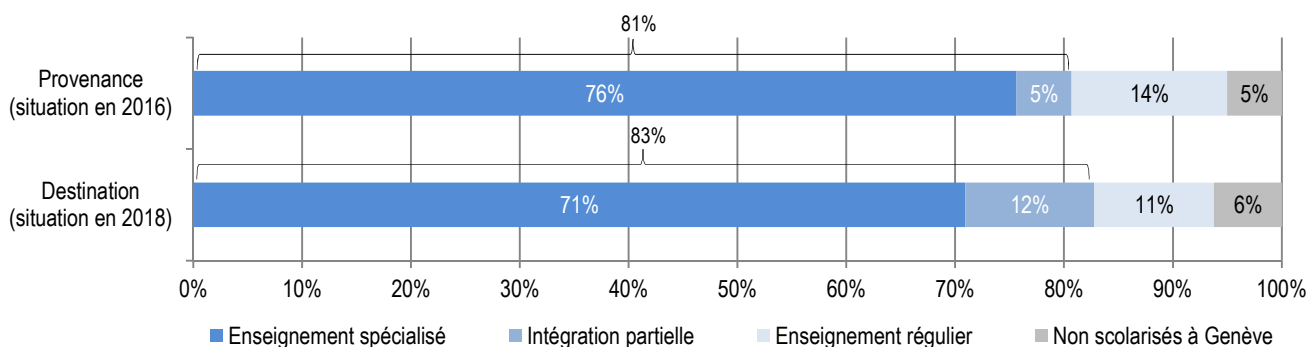
83% des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé en 2017 y restent en 2018

En 2017, plus de 1'830 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement spécialisé, dont 15% en intégration partielle, c'est-à-dire suivant également une scolarité dans l'enseignement régulier (primaire, CO, enseignement secondaire II et enseignement privé). Le suivi de cette cohorte d'élèves permet de connaître plus précisément où ils se trouvent l'année précédente et l'année suivante.

En 2016, 81% des élèves de cette cohorte étaient déjà scolarisés dans une structure de l'enseignement spécialisé, dont 5% en intégration partielle ; 14% des élèves suivaient uniquement une scolarité régulière et 5% n'étaient pas scolarisés dans le canton de Genève.

En 2018, toujours parmi cette cohorte de 1'830 élèves, 83% des élèves restent scolarisés dans l'enseignement spécialisé, dont 12% en intégration partielle ; 11% quittent l'enseignement spécialisé et se dirigent exclusivement vers l'enseignement régulier et 6% quittent le canton de Genève ou se dirigent vers des structures d'accueil pour handicapés adultes (voir **B3.j**).

B3.j Provenance et destination des élèves scolarisés en 2017 dans l'enseignement spécialisé public et subventionné



N.B. 30 élèves scolarisés dans deux structures de l'enseignement spécialisé sont comptabilisés une seule fois.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Toujours plus de lien entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement régulier

Depuis 2010, la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), puis, dès 2016, la nouvelle loi sur l'instruction publique (LIP), qui en a repris les dispositions, préconisent un maintien accru de ces enfants au sein de l'enseignement régulier. C'est l'un des objectifs prioritaires du Conseil d'État pour l'instruction publique. Des formes d'intégration existaient toutefois auparavant. Depuis longtemps, les élèves des regroupements de classes spécialisées peuvent ponctuellement, individuellement ou en groupe, suivre des temps d'enseignement dans des classes régulières, dont ils côtoient par ailleurs les élèves lors des pauses. Plus récemment, au début des années 2000, l'expérience de la classe d'intégration scolaire au CO du Bois-Caran visait à offrir à des élèves ayant une déficience intellectuelle des moments d'intégration dans des classes régulières (voir Osiek et al., 2006). Ces dernières années, les formes d'intégration et d'inclusion se sont multipliées et l'on peut désormais classer les dispositifs en trois grandes catégories.

- Les *dispositifs inclusifs* sont localisés dans des bâtiments de l'enseignement régulier. Tous leurs élèves sont partiellement ou totalement intégrés dans des classes régulières. Aujourd'hui, il existe trois dispositifs : la classe intégrée mixte (CLIM) de Montbrillant, le dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES) et les dispositifs d'intégration et d'apprentissage mixtes (DIAMs). Les DIAMs proposent des temps d'intégration dans des classes régulières, avec et sans l'appui d'un enseignant spécialisé ou d'un éducateur. Le DIES s'adresse quant à lui à des élèves de 1P et 2P ayant des déficiences intellectuelles scolarisés à 100% dans une classe régulière avec l'accompagnement d'un enseignant spécialisé ou d'un éducateur.

- Les *dispositifs intégratifs* sont, eux aussi, localisés dans des bâtiments de l'enseignement régulier. Leurs élèves peuvent bénéficier de temps d'intégration dans des classes régulières, mais cela n'est pas systématique. C'est le cas des regroupements de classes spécialisées, des classes intégrées et des centres médico-pédagogiques intégrés, ainsi que des centres d'enseignement spécialisé et de formation pratique (deux structures ouvertes en 2016 et 2018).
- Les *dispositifs en site propre* (dont la plupart des centres médico-pédagogiques) ne sont quant à eux pas localisés dans des bâtiments de l'enseignement régulier. Certaines de ces structures proposent néanmoins elles aussi des temps d'intégration dans des classes régulières. C'est notamment le cas des institutions pour déficience sensorielle et motrice et de certaines institutions pour déficience intellectuelle.

On constate que si depuis 2011, les effectifs globaux de l'enseignement spécialisé ont peu augmenté (+115 élèves, voir **B3.k**), l'offre évolue cependant vers toujours plus de dispositifs inclusifs (+63 élèves) et intégratifs (+150) et vers moins de dispositifs en site propre (-98). Ces chiffres recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans les différents types de dispositifs, sachant que tous ne sont pas intégrés dans l'enseignement régulier.

B3.k Élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé public et subventionné, selon le type de dispositif, 2011, 2015 et 2018

	2011		2015		2018		Variation 2011-2018
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Dispositifs inclusifs⁽¹⁾			37	2%	63	3%	+63
Dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES)					12	1%	+12
Dispositifs d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs)			21	1%	44	2%	+44
10e CT/ES (CLIM Montbrillant)			16	1%	7	0%	+7
Dispositifs intégratifs⁽²⁾	501	29%	538	30%	651	35%	+150
Regroupements de classes spécialisées - primaire	481	27%	410	23%	352	19%	-129
Classes intégrées - primaire	14	1%	16	1%	63	3%	+49
Centres médico-pédagogiques intégrés - primaire	6	0%	28	2%	28	1%	+22
Classes intégrées - secondaire I			71	4%	156	8%	+156
Centres médico-pédagogiques intégrés - secondaire I			13	1%	17	1%	+17
Classes intégrées à l'ACCES II					17	1%	+17
Centres d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP)					18	1%	+18
Dispositifs en site propre⁽³⁾	1'255	71%	1'227	68%	1'157	62%	-98
Centres médico-pédagogiques - primaire	423	24%	438	24%	455	24%	+32
Centres médico-pédagogiques - secondaire I et II	107	6%	114	6%	128	7%	+21
Centres médico-pédagogiques - tous âges	72	4%	78	4%	64	3%	-8
Écoles de formation pré-professionnelle	207	12%	132	7%	44	2%	-163
Institutions subventionnées - primaire	203	12%	193	11%	193	10%	-10
Institutions subventionnées - secondaire I et II	181	10%	204	11%	202	11%	+21
Institutions subventionnées - tous âges	62	4%	68	4%	71	4%	+9
Total	1'756	100%	1'802	100%	1'871	100%	+115

N.B. L'année 2011 constitue le début de la série car il n'y avait en 2010 ni classe intégrée du primaire, ni CMP intégré.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Si l'intégration consiste à accueillir (souvent de manière partielle) des élèves de l'enseignement spécialisé dans un contexte d'école ou de classe régulière, l'inclusion vise à offrir à tout élève, y compris les élèves à BEPH, un accueil en classe régulière. Depuis quelques années, le DIP introduit progressivement le principe d'une école genevoise inclusive qui vise à s'adapter aux besoins de chaque élève en tenant compte des besoins spécifiques qu'ont certains élèves du fait de leur milieu social, de leur appartenance culturelle et/ou linguistique, des difficultés qu'ils peuvent éprouver dans leurs apprentissages (troubles du comportement ou affectifs, difficultés spécifiques d'apprentissage), des déficiences et troubles d'origine organique (déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques), ou encore de spécificités que peuvent avoir certains élèves (sportifs ou artistes d'élite, élèves à haut potentiel intellectuel).

Afin de favoriser le maintien dans l'école régulière de ces élèves, le DIP propose un certain nombre de mesures dites « mesures de soutien ordinaires » (mesures d'accompagnement en cas de promotion par tolérance ou admission par dérogation, soutien pédagogique hors temps d'enseignement, aménagements scolaires particuliers DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie) et TSA (troubles du spectre autistique), aménagements scolaires particuliers pour les élèves à BEPH, mesures de suivi/renforcement en cas de redoublement, programme d'accueil individualisé, mesures pour allophones primo-arrivants, dispositif sport-art-études). Un recensement est actuellement en cours et permettra d'étudier sous l'angle statistique ces différentes mesures au cours des prochaines années. Il pourrait permettre d'étudier les parcours scolaires des élèves et la plus ou moins grande porosité entre enseignement spécialisé et enseignement régulier.

Bernard Engel, Laure Martz
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Jendoubi, V., Guillely, E., & Dutrévis, M. (2019). *Évaluation des classes intégrées (CLI) au cycle d'orientation*. Genève : SRED.
<https://www.ge.ch/document/evaluation-classes-integrees-cli-au-cycle-orientation/telecharger>
- Parisi, F., Suchaut, B. (2019). *La scolarisation des élèves au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée. Description et analyse au sein des établissements pilotes vaudois*. Vaud : URSP.
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/df/ursp/Publications/Publications_99-ajd/175_rapport_ursp_2019.pdf
- Hrizi, Y. (2016). Les élèves des écoles de formation préprofessionnelle (EFP): quels parcours de formation ? Quels accès aux diplômes ? *Note d'information n°71*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/note-information-du-sred-no-71-eleves-ecoles-formation-preprofessionnelle-efp-quels-parcours-formation-quels-acces-aux-diplomes/telecharger>
- Jendoubi, V., Guillely, E., Benninghoff, F. (2015). *Évaluation du dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs)*. Genève : SRED.
<https://www.ge.ch/document/evaluation-du-dispositif-integration-apprentissages-mixtes-diams/telecharger>
- Jendoubi et al. (2007). L'intégration d'élèves handicapés mentaux dans un cycle d'orientation du canton de Genève. *Note d'information n°30*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/note-information-du-sred-no-30-integration-eleves-handicapes-mentaux-cycle-orientation-du-canton-geneve/telecharger>
- Osiek, F., Lurin, J., Jendoubi, V. & Ahrenbeck, S. (2006). *L'intégration d'élèves handicapés mentaux au cycle d'orientation. Évaluation de l'impact de la première année d'expérience d'intégration scolaire au collège de Bois-Caran. Année scolaire 2004-2005*. Genève : SRED.
<https://www.ge.ch/document/integration-eleves-handicapes-mentaux-au-cycle-orientation-evaluation-impact-premiere-annee-experience-integration-scolaire-au-college-bois-caran-annee-scolaire-2004-2005/telecharger>
- Règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (RIJBEP).
https://www.ge.ch/legislation/rsgq/f/s/rsgq_c1_12p01.html
- Site internet de l'école inclusive genevoise : <https://www.ge.ch/dossier/ecole-plus-inclusive-geneve/ecole-inclusive-c-est-quoi>
- Site internet de la Direction générale de l'office médico-pédagogique (DGOMP) :
<https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-medico-pedagogique>
- Concept cantonal pour la pédagogie spécialisée à Genève (DIP) :
<https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-pedagogie-specialisee-geneve/telecharger>
- Conférence de presse de la rentrée scolaire 2019-2020 à Genève (DIP) :
<https://www.ge.ch/document/presentation-chiffres-points-forts-rentree-scolaire-2019/telecharger>

Pour comprendre ces résultats

Les données concernant l'ensemble des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé public et subventionné proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année.

L'enseignement spécialisé public et subventionné est présenté ici selon un découpage en six catégories. Les *regroupements spécialisés*, la *formation préprofessionnelle*, les *classes intégrées* (secondaire I et II) et les *institutions* (cycles élémentaire et moyen, secondaire I et II) offrent des prestations pour les élèves souffrant de troubles de la personnalité et des apprentissages. Les *institutions pour déficience intellectuelle* s'adressent aux élèves présentant des déficiences mentales ou des troubles du spectre autistique. Les *institutions pour déficience sensorielle et motrice* accueillent les enfants malentendants, malvoyants et handicapés moteurs. Enfin, deux structures accueillant des enfants polyhandicapés constituent la catégorie des *institutions pour polyhandicaps*.

Le périmètre pris en compte ici est celui en vigueur au 31 décembre 2018, comprenant à la fois l'enseignement spécialisé public (85 structures en 2018, sous la responsabilité de l'OMP) et l'enseignement spécialisé subventionné (structures privées au bénéfice d'un mandat public de formation, au nombre de 14 en 2018, sous la surveillance de l'OEJ). Afin de permettre la comparaison, ce périmètre est appliqué à l'ensemble des années considérées. Il convient toutefois de relever que jusqu'en 2009, les structures subventionnées relevaient de l'enseignement privé.

Les élèves de l'enseignement spécialisé sont en principe âgés de 4 à 20 ans ; toutefois, on y trouve également quelques élèves de moins de 4 ans et de plus de 20 ans.

L'enseignement spécialisé est en perpétuelle évolution avec la création régulière de nouvelles structures ou de nouveaux dispositifs inclusifs (voir le site internet de la DGOMP).

Taux de placement dans l'enseignement spécialisé

Le taux de placement est calculé en rapportant le nombre d'élèves âgés de 4 à 20 ans scolarisés dans l'enseignement spécialisé à la population résidente du même âge à la même date (source : OCSTAT, Statistique cantonale de la population, état au 31.12). Les personnes âgées de moins de 4 ans ou de plus de 20 ans ne sont pas prises en compte dans le calcul en raison de la faiblesse des effectifs concernés de l'enseignement spécialisé et de l'importance de la population résidente. Cela ferait en effet baisser artificiellement la valeur du taux. Par ailleurs, la référence à la population résidente s'explique par le fait que les ayants droit aux prestations de pédagogie spécialisée sont les enfants et les jeunes domiciliés dans le canton (LIJBEP – art. 3).

À noter que, depuis 2013, la définition de la population est plus large qu'auparavant. Sont dénombrées toutes les personnes ayant leur domicile dans le canton, qu'il s'agisse de leur domicile principal ou de leur domicile secondaire, qu'elles aient, pour les personnes étrangères, une autorisation de séjour de longue durée ou de courte durée. Les personnes relevant du domaine de l'asile sont aussi prises en compte. Le taux de placement n'est ainsi pas calculé pour les années 2000 à 2010 dans le tableau **B3.b**.

Procédure d'évaluation standardisée (PES)

Développée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la PES vise à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers. Elle est activée lorsque les mesures non-renforcées de pédagogie spécialisée s'avèrent insuffisantes et permet la réalisation d'une évaluation globale et pluridimensionnelle des besoins de l'enfant (voir <https://www.ge.ch/document/procedure-evaluation-standardisee-pes>).

La PES a été introduite à Genève à la rentrée 2018-2019. Elle implique un réseau d'acteurs et une façon de procéder sensiblement différente de ce qui se faisait auparavant. Il sera intéressant de regarder, au cours des prochaines années, les éventuels changements, par exemple dans les profils d'élèves proposés pour une entrée dans l'enseignement spécialisé.

Abréviations

ACCES II : Accueil de l'enseignement secondaire II

OEJ : Office de l'enfance et de la jeunesse

ORIF : Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle

SGIPA-CEFI : Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes - Centre éducatif de formation initiale

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>